



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffes Municipales Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 17 mars 2021

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Café du Marché, renonciation des exploitants

En date du 23 décembre 2020, la Municipalité a décidé de remettre l'exploitation du Café du Marché à Messieurs Yann Gilliard et Arnaud Defferrard. Depuis lors, la procédure de permis de construire s'est poursuivie et certains travaux de réaménagement possibles ont été réalisés. Aujourd'hui, certains aménagements doivent encore être convenus d'entente avec l'exploitant pour finaliser l'établissement.

En parallèle, des discussions sur les modalités d'exploitation se sont déroulées avec Messieurs Gilliard et Defferrard, ceci dans le contexte difficile imposé par la pandémie surtout pour les établissements publics. Au vu de la situation sanitaire, de nombreuses pistes et propositions ont été soulevées de manière constructive par les deux parties afin de trouver une solution qui permette aux exploitants d'entreprendre une reprise du Café du Marché de manière saine et sereine. Une des propositions soumises par Messieurs Gilliard et Defferrard était de reconduire une gestion communale de l'établissement pour l'année 2021 par leur engagement en tant que collaborateurs communaux jusqu'en décembre. Cette variante n'était pas envisageable pour la Municipalité qui a convenu d'un gel des effectifs lors de l'établissement de son budget 2021.

Après mûre réflexion sur les risques de cette entreprise en relation notamment avec la situation sanitaire, Messieurs Gilliard et Defferrard ont fait part à la Municipalité de leur décision de renoncer à la reprise de l'établissement. L'Exécutif regrette vivement cette situation. En effet, elle était très enthousiaste par la gestion dynamique du Café du Marché de ces deux personnes durant l'été 2020. Cependant, elle comprend la décision prise en tenant compte du contexte économique actuel pour les établissements de restauration ainsi que les doutes qui planent sur un retour à la normale à court terme. La Municipalité souhaite le meilleur à Messieurs Gilliard et Defferrard pour la suite de leur vie professionnelle.

Au vu de ce qui précède, l'Exécutif a d'ores et déjà entrepris des démarches avec des personnes ayant déjà fait part de leur intérêt et motivation à exploiter le Café du Marché. Dès lors, la Municipalité a décidé de confier l'exploitation de l'établissement à Mesdames Gaëlle d'Aversa et Nadia Lopez qui sont au bénéfice d'une bonne expérience dans le domaine de la restauration. Les détails concernant l'ouverture seront transmis oralement lors de la prochaine séance du Conseil communal.

2. Café de la Vente

La Municipalité a validé en date du 10 mars dernier, le choix du futur exploitant du Café de la Vente en la personne de Monsieur Vitor Coelho, âgé de 33 ans résidant à Romont et au bénéfice d'une expérience de près de 19 ans dans la restauration dont 6 ans dans la haute gastronomie.

Monsieur Coelho propose un concept de brasserie orientée vers la qualité de l'offre et du service en réponse aux souhaits de la Municipalité. Cette dernière a été séduite par le projet qui pourra promouvoir l'attractivité de son centre-ville et la dynamique de ses commerces.

A la suite des travaux de rénovation et de réaménagement en cours actuellement, le Café de la Vente appelé également « Pinte communale » rouvrira ses portes vers le début juillet 2021 sous un nouveau nom qui sera communiqué prochainement par le futur tenancier.

La Municipalité se dit très satisfaite de remettre son établissement à un exploitant motivé et compétent qui saura apporter avec son équipe la nouveauté nécessaire à la relance du restaurant. Celui-ci est fermé depuis le 31 mars 2020 à la suite du départ du tenancier ainsi que des mesures sanitaires du COVID-19. Elle souhaite plein succès à Monsieur Coelho pour son activité.

3. Remise en location du domaine de Grange de la Ville – Choix du nouveau fermier

Le 10 septembre 2020, le Conseil communal acceptait la motion déposée par Monsieur le conseiller Roland Bucher demandant à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour maintenir, d'une manière ou d'une autre, l'exploitation du domaine agricole de Grange de la Ville. Monsieur Bucher pense en effet que ce domaine est très certainement convoité par de jeunes agriculteurs de formation qui ne peuvent actuellement pas exercer leur métier faute d'accès à un domaine familial et qui seraient certainement très heureux d'exploiter ou acquérir un domaine tel que celui de Grange de la Ville.

Le 17 décembre 2020, le Conseil communal refusait la stratégie de la Municipalité quant à la vente de la parcelle RF n° 3173 (bâtiments et terrain d'environ 10 ha). Par conséquent, un appel d'offre a été lancé le 11 janvier 2021 à tous les agriculteurs payernois et à ceux ayant manifesté un vif intérêt pour la location de ce domaine dans son intégralité. Sur les 30 courriers envoyés, 6 candidats y ont répondu.

Afin que la Municipalité puisse se déterminer sur le choix du nouveau fermier du domaine de Grange de la Ville, un groupe d'évaluation composé de Messieurs André Jomini et Julien Mora, Municipaux, et de Messieurs Gérard Michel et Vincent Python, chefs de service, a été constitué. Les 6 candidats ont été reçus et auditionnés le 22 février 2021, respectivement le 24 février 2021, afin qu'ils confirment leur intérêt et qu'ils fassent part de leurs motivations à exploiter le domaine. De plus, ils ont répondu

aux différentes questions portées sur des critères d'évaluation prédéfinis et validés par la Municipalité.

Sur cette base, le choix de la Municipalité s'est porté sur Monsieur Guillaume Perrin, 29 ans, jeune payernois agriculteur de formation sans domaine, souhaitant notamment développer une agriculture bio sur ce domaine. Il a montré lors de son entretien une grande motivation et un intérêt manifeste à garantir un développement pérenne et innovant en adéquation avec les infrastructures existantes.

Le choix de la Municipalité n'a pas été facile au vu de la qualité des offres déposées et des motivations de l'ensemble des candidats. Il n'en demeure pas moins que le choix effectué par la Municipalité est cohérent avec la motion de Monsieur Bucher et suffisamment explicite pour orienter le choix final.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



E. Küng



La Secrétaire adj. :



C. Combremont